



N° 145 DAC/DPEL/2016

Rabat, le ..... 12 JAN, 2017

## Note relative à la conduite des contrôles en vol

Dans le but de la standardisation de la conduite des contrôles en vol, la Direction de l'Aéronautique Civile (DAC) a mis en place une nouvelle procédure **P.PEL.004.SLQ**. Cette procédure présente un guide pratique pour les examinateurs en vol désignés qui définit les modalités de conduite des contrôles en vol en vue de l'obtention ou le renouvellement d'une licence ou d'une qualification.

En outre, la DAC a mis en place de nouveaux supports pour les rapports des contrôles en vol sous forme de formulaires.

La procédure ainsi que les formulaires des rapports des contrôles en vol sont téléchargeables sur le lien :

<http://www.equipement.gov.ma/aerien/reglementation/Pages/Personnel-aeronautique.aspx#ProcéduresPNT>

Il est à noter qu'à partir du **1<sup>er</sup> Février 2017**, tous les contrôles en vol doivent être rapportés dans les formulaires précités, aucun autre rapport ne sera accepté pour la délivrance ou le renouvellement des licences ou des qualifications.



P. le Directeur de l'Aéronautique Civile  
Le Chef des Services  
des Licences et Qualifications  
AZBAKH Mustapha

